

CABINETS D'ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

Dispositif de formation	Theme ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge	RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES		
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Frais annexes	Frais de salaire (en euros)
			Entreprises de moins de 50 salariés exclusivement		
PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCE	Actualisation des connaissances cœur de métier	3 J	35 €/h	OUI	12 €/h
	Logiciels métiers	2 J	30 €/h	OUI	12 €/h
	Logiciels BIM	5 J	45 €/h	OUI	12 €/h
	Gestion de projet BIM	5 J	50 €/h	OUI	12 €/h
	Formations longues < ou =niv III	1 200 h	9,15 €/h	OUI	12 €/h
	Formations longues > niv III	600 h	20 €/h	OUI	12 €/h
	Bureautique	3 J	30 €/h	OUI	12 €/h
	Langues	100 h	30 €/h	OUI	12 €/h
	Accueil, Communication, Comptabilité	4 J	30 €/h	OUI	12 €/h
	Management	5 J	35 €/h	OUI	12 €/h
	Bilan de compétences	24 h	85 €/h	OUI	12 €/h
	Formation Responsable qualité	10 J	50 €/h	OUI	12 €/h
	Démarche qualité sensibilisation	3 J	15 €/h	OUI	12 €/h
	Secourisme, AFGSU, SSIAP	21 h	24 €/h	OUI	12 €/h
	POE	400 h	7 €/h	NON	NON
Accompagnement VAE	24 h	Plafond de 85 €/h	NON		

CABINETS D'ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

Dispositif de formation	Theme ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge	ALTERNANCE	
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Aide à la fonction tutorale
			Toutes catégories d'effectifs	
TUTEUR	Formation de tuteur ou maître apprentissage	40 h	15 €/h	NON
PRO A	Tout diplôme ou titre éligible PRO A	910 h	9,15 €/h	NON

Dispositif de formation	Theme ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge	ALTERNANCE	
			Coût pédagogique (Forfait en euros)	Aide à la fonction tutorale
			Toutes catégories d'effectifs	
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Bac pro BTS Economiste CDD	1 200 h	23 €/h	OUI ⁽¹⁾
	Bac pro BTS Economiste CDI	1 200 h	25 €/h	OUI ⁽¹⁾
	Licence pro EEC	600 h	23 €/h	NON
	Master en Economie de la construction	1 200 h	23 €/h	NON
	Formations diplômantes > niv III	1 200 h	9,15 €/h	NON
	Formations diplômantes < ou = niv III	1 200 h	9,15 €/h	NON
	Formations qualifiantes RNCP	600 h	9,15 €/h	NON
	Formations qualifiantes hors RNCP avec lien CCN	400 h	9,15 €/h	NON
	Contrats renforcés L6325-1-1	1 200 h	15 €/h	OUI ⁽¹⁾

(1) L'aide à la fonction tutorale est prise en charge uniquement si le bénéficiaire a un niveau scolaire inférieur au niveau IV à l'entrée en contrat.

CABINETS D'ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

Rémunération Contrats prioritaires			
Diplôme ou titre visé	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Bac pro Technicien du bâtiment Bac pro Etudes et économie de la construction Bac pro Secrétariat Titre de Secrétaire technique, option Cadre de vie	70 % du niveau B	70 % du niveau B	85 % du niveau B
BTS Economie de la construction	70 % du niveau C	70 % du niveau C	85 % du niveau C
Licence Economie de la construction	Non déterminée	Non déterminée	Non déterminée
Master Economie de la construction	Non déterminée	Non déterminée	Non déterminée

Valeurs de salaires minima par niveau selon l'avenant n°79 du 1er juillet 2017 relatif aux salaires pour 2017 :
Niveau B = 2 036 € (Ile-de-France) - 1 938 € (national)
Niveau C = 2 251 € (Ile-de-France) - 2 144 € (national)

Rémunération Contrats non prioritaires			
Niveau	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme niveau III ou équivalent	90 % du smic	90 % du smic	85 % du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au smic
Titulaire d'un bac pro, d'un titre ou diplôme professionnel de niveau IV	65 % du smic	80 % du smic	85 % du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au smic
Autres	55 % du smic	70 % du smic	85 % du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au smic

La loi impose une rémunération minimale indexée sur le Smic pour les titulaires d'un contrat de professionnalisation.
Le montant varie selon l'âge et le niveau de formation du bénéficiaire.
Valeur du smic au 1^{er} janvier 2019 : 10,03 €/h soit 1 521,22 € pour 151,67 h de travail mensuel.

Dispositif de formation	Modalité de départ en formation	RESSOURCES FINANCIERES MUTUALISEES
		Coût pédagogique
		Toutes catégories d'effectifs
CPF dont : - Permis B et Poids Lourd - Langues - Bilan de compétences - Accompagnement VAE - Formations diplômantes - Titres professionnels	CPF hors accord employeur	Dans la limite du montant affiché sur votre compte CPF sur le site "moncompteactivité"
	CPF avec accord employeur	Dans la limite du double du montant affiché sur votre compte CPF sur le site "moncompteactivité"